

Train de mesures issues de l'étude



Champs d'action avec mesures

De l'étude « Discrimination et violence sexualisé fondées sur le genre et/ou l'orientation sexuelle dans l'Armée suisse », 31.10.2024.

Prévention

Champ d'action 1

« Prévenir et éviter »

- Informer et sensibiliser tous les échelons de l'armée
- Engagement personnel par un code à l'échelon de la section / compagnie
- Plateforme d'échange pour les cadres (partage des connaissances)

Champ d'action 2

« Habiliter et agir »

- Manuel de formation : procédure en cas de discrimination et de violence sexualisée
- Introduction d'un outil de signalement anonyme
- Possibilité de signalement : sans conséquences (« seconde impulsion»)

Champ d'action 3

«Accompagner les personnes concernées »

- Agir contre l'inversion auteur-victime et la stigmatisation (sensibilisation)
- communication et gestion des conflits (formation)
- Formation continue des services spécialisés et d'assistance

Protection

Champ d'action 4

« Protéger et renforcer les interventions »

- Connaître ses droits, protéger les victimes et les personnes concernées (fiche d'information)
- Formation de bystander (apprendre à intervenir à bas seuil, faire preuve de solidarité)
- Créer un groupe de travail « Protection des victimes »

Procédure

Champ d'action 5

« Améliorer les procédures »

- Développement du reporting (mesures de conduite et procédures disciplinaires et pénales militaires)
- Renforcer la collaboration entre l'armée et la Justice militaire (groupes spécialisés dans le domaine des délits sexualisés)

Dialogue

Champ d'action 6

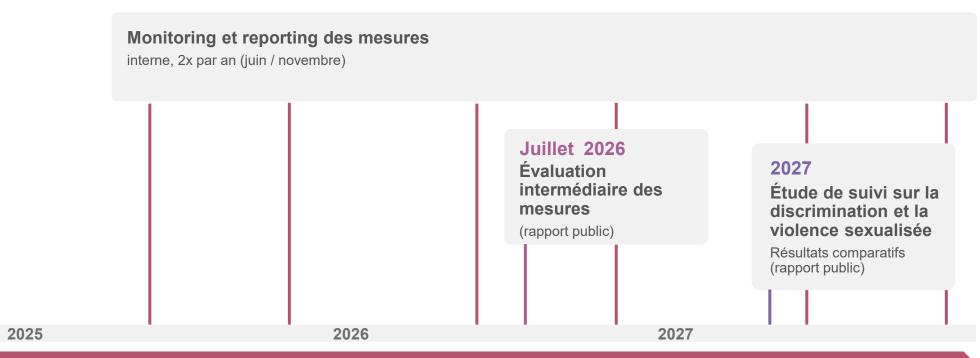
« Renforcer la coopération, créer des alliances »

- Développer le dialogue avec d'autres organisations (réseau)
- Lier les chiffres, les faits et les mesures aux plans d'action nationaux et internationaux



Ultérieures étapes

Suite à l'étude « Discrimination et violence sexualisé fondées sur le genre et/ou l'orientation sexuelle dans l'Armée suisse », 31.10.2024.



Mise en place continue des mesures